



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.

Rapport de synthèse de l'Union interparlementaire sur l'Audition parlementaire des Nations Unies 2026

Les parlements et les Nations Unies : mieux ensemble, au service des peuples

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau du Président
de l'Assemblée générale au Siège des Nations Unies

12 et 13 février 2026

Introduction

1. L'Audition parlementaire aux Nations Unies a été organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Environ 141 parlementaires de 46 pays y ont participé.
2. L'Audition comprenait quatre débats interactifs avec des groupes d'experts sur des sujets tels que le financement et la réforme de l'ONU, le renouvellement de la confiance publique, le renforcement du multilatéralisme et la protection des sociétés contre le recul de la démocratie. Elle incluait la présentation d'un nouveau rapport de l'UIP sur la violence à l'égard des parlementaires. Au cours des deux journées qu'a duré l'événement, les parlementaires ont eu l'occasion de mettre en commun leurs meilleures pratiques, d'apporter des contributions et de renforcer la coopération. Ils ont pu aussi obtenir des informations actualisées sur l'initiative de réforme ONU80 et le Pacte pour l'avenir, un plan d'action visant à renouveler l'ordre multilatéral que les États Membres avaient adopté en septembre 2024.

Séance d'ouverture

3. **S.E. Mme Annalena Baerbock**, Présidente de la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a souhaité la bienvenue aux parlementaires et a fait observer que le 80^e anniversaire de l'ONU ne se déroulait pas dans des temps ordinaires. L'ONU est non seulement sous pression, mais elle fait l'objet d'attaques directes et doit faire face à un effondrement financier, alors que le multilatéralisme et les Nations Unies sont plus que jamais nécessaires. La Présidente a exhorté les parlementaires à se mobiliser et à défendre la Charte des Nations Unies. Le nombre de pays qui adoptent une position de principe et soutiennent les trois piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement, change la donne. La Présidente de l'Assemblée générale a déclaré que les États Membres devaient soutenir l'initiative de réforme ONU80 et payer l'intégralité de leur contribution en temps voulu pour que l'Organisation puisse poursuivre son action essentielle à un moment où l'urgence s'impose. La Présidente a en outre encouragé à participer à l'élection à venir du prochain Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a fait remarquer qu'aucune femme n'avait jamais dirigé l'Organisation. Le monde est confronté à de graves problèmes, mais la Présidente de l'Assemblée générale a rappelé que l'ONU n'avait pas été édifée pour des temps faciles. Elle a ajouté que nul ne devait garder le silence face à l'injustice, mais que le courage était contagieux ; pour chaque personne qui défend ce qui est juste, d'autres suivront.

4. **Dr Tulia Ackson**, Présidente de l'UIP, s'est exclamée que l'ONU était contestée sur de nombreux fronts et qu'elle avait besoin d'une remise à zéro pour être apte à remplir sa mission. Un monde sans l'ONU est inimaginable, et nul ne devait céder aux voix destructrices qui souhaitaient la voir affaiblie ou disparaître. Née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU est issue d'une volonté commune de créer un monde meilleur, et, bien qu'imparfaite, elle est indispensable pour faire face aux problèmes internationaux complexes d'aujourd'hui. Dans de nombreux cas, les crises actuelles trouvent leur origine dans des politiques économiques et sociales sources d'inégalité, d'insécurité et d'isolement social. Le renforcement du multilatéralisme passe par le réexamen de ces politiques et de leurs hypothèses de base. Il faut notamment remettre à plat la notion selon laquelle la concurrence est toujours préférable à la coopération, que les marchés s'autorégulent et sont toujours plus efficaces que les gouvernements pour servir les intérêts de la population et que les dépenses consacrées au développement humain doivent être considérées comme de simples coûts plutôt que comme un investissement rentable pour l'avenir. La Présidente de l'UIP a demandé instamment aux parlementaires de faire de l'inclusion une priorité en permettant aux femmes, aux jeunes et aux plus démunis de participer aux processus décisionnels. Le Pacte pour l'avenir réaffirme les valeurs de la coopération multilatérale et appelle à approfondir la participation parlementaire aux processus des Nations Unies. Les parlementaires devaient traduire les engagements internationaux en politiques nationales ; s'associer aux réformes menées dans le cadre de l'Initiative ONU80 ; donner suite aux motions adoptées par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU ; et encourager l'élection de la première Secrétaire générale.

5. Un sondage auprès des participants a été réalisé sur Mentimeter. Ceux-ci ont exprimé leur point de vue sur divers sujets, notamment la difficulté d'imaginer un monde sans l'ONU, l'utilité de l'investissement dans la diplomatie plutôt que dans l'armée et l'importance de la participation étroite des parlementaires aux travaux de l'ONU. Malgré la divergence des opinions sur les différents sujets, les participants ont exprimé leur appui constant à l'ONU, notamment grâce à des fonds supplémentaires, et ont indiqué que le prochain Secrétaire général devait être une femme. Les participants au sondage ont estimé que les parlements n'étaient pas suffisamment outillés pour comprendre et mettre en œuvre les traités et résolutions de l'ONU et qu'ils n'étaient pas pleinement informés des positions de leur gouvernement dans les négociations menées dans le cadre des Nations Unies.

Séance 1 : Le 80^e anniversaire de l'ONU : renouveler la confiance et redéfinir les objectifs grâce à la coopération et au partenariat

6. Tout au long des débats, les intervenants et les parlementaires présents ont rappelé que le système multilatéral, avec l'ONU en son centre, avait vu le jour en 1945 au lendemain d'une catastrophe mondiale et reposait sur le règlement pacifique des différends, la coopération mondiale et le partage des responsabilités. Le système est maintenant soumis à des tensions sans précédent, précisément au moment où les problèmes mondiaux sont plus complexes, plus interdépendants et plus urgents. À l'ONU, les difficultés rencontrées sont notamment le manque de confiance dans les institutions, la fragmentation des tâches, le chevauchement des mandats et l'absence de légitimité due à l'application sélective de la Charte, ainsi que le sous-financement chronique des activités essentielles. Les coupes budgétaires ont rendu la gestion difficile, réduit les opérations de maintien de la paix et restreint les programmes vitaux, notamment ceux qui sont destinés aux enfants souffrant de malnutrition. L'ordre international fondé sur des règles est mis à l'épreuve non seulement par le retrait des financements, mais aussi par le désengagement politique à l'ONU et dans le système multilatéral. Les parlementaires doivent défendre l'ONU, stimuler le multilatéralisme et rappeler aux citoyens le rôle essentiel que joue l'ONU au service de l'humanité depuis huit décennies.

Recommandations formulées par les intervenants et les parlementaires concernant l'établissement des relations de confiance, le renforcement du multilatéralisme et l'aide apportée aux parlements pour qu'ils s'engagent aux côtés de l'ONU :

- a) Reconnaître que l'ONU est le principal mécanisme de prise des décisions et le plus représentatif face aux problèmes les plus importants et les plus complexes auxquels le monde doit faire face. Fournir aux citoyens des informations sur l'action de l'ONU et son impact (le soutien à plus de 130 millions de personnes déplacées, la vaccination de la moitié

des enfants dans le monde, etc.) et son rôle majeur dans la prévention de nombreux conflits durant les 80 dernières années.

Exhorter les gouvernements à respecter les engagements internationaux, comme le Pacte pour l'avenir, le programme le plus récent et le plus ambitieux visant à renforcer le système multilatéral.

- b) Collaborer avec d'autres parlementaires, des missions et des fonctionnaires de l'ONU pour améliorer les flux d'informations et la coopération dans le cadre de l'action de l'ONU.
 - i. Veiller à ce que les délégations gouvernementales comprennent des parlementaires et accordent la priorité aux femmes et aux jeunes.
 - ii. Demander instamment aux gouvernements d'organiser des séances d'information sur les activités de l'ONU de manière à permettre aux parlementaires et autres parties prenantes de rester informés et mobilisés.
 - iii. Établir des relations avec les Coordonnateurs résidents de l'ONU et les équipes des Nations Unies dans les pays respectifs.
 - iv. Utiliser les webcasts, les documents en ligne et autres textes de l'ONU pour se tenir au courant et tenir les autres parlementaires et les citoyens informés.
 - v. Encourager les gouvernements à renoncer à leurs positions tranchées au profit d'un compromis et à œuvrer ensemble pour résoudre les problèmes communs.
- c) Intégrer la vision, la planification participative et la prise de décisions fondée sur des données probantes dans les différents systèmes.
- d) Soutenir un leadership audacieux et participer au processus d'élection du prochain Secrétaire général en soumettant des candidatures avant le début des auditions en avril. Encourager les gouvernements à proposer la candidature d'une femme.
- e) Faire entendre sa voix lorsque la Charte est violée ; la différence entre un petit nombre d'États et une majorité d'États se disant préoccupés face aux injustices est non négligeable.
- f) Plaider en faveur de réglementations justes et équitables pour régir le monde numérique, l'intelligence artificielle (IA) et la militarisation croissante de l'espace extra-atmosphérique.
- g) Promouvoir les échanges et les meilleures pratiques et tirer les enseignements de l'expérience des autres.
 - i. Le Rwanda a tiré les enseignements de son expérience du génocide, à savoir que la présence de femmes leaders permet de créer une société plus pacifique et plus forte. Il a fixé des quotas pour que son parlement intègre davantage les questions de genre, devenant un pionnier en la matière.
 - ii. Après la création par la Finlande d'un comité chargé d'examiner les défis à venir, le Chili et l'Espagne ont été parmi les pays à avoir mis en place des structures similaires.
- h) Renforcer la coopération à tous les niveaux en collaborant avec d'autres parlementaires, en accueillant favorablement les relations bilatérales et en participant aux travaux des organes régionaux en sus des institutions multilatérales.

Séance 2 : Traduire les engagements mondiaux en réalités nationales

7. Les intervenants ont reconnu le contexte difficile auquel le monde est confronté, avec plus de 120 conflits actifs et des dépenses militaires qui n'ont jamais été aussi élevées. Le monde doit faire face à une intensification de la crise climatique et à une augmentation des rivalités géopolitiques ; la guerre prend des formes nouvelles et de plus en plus dangereuses ; et la mésinformation, la désinformation et les discours de haine se multiplient. Les citoyens jouissent d'une plus grande sécurité et d'une plus grande prospérité dans les pays démocratiques, mais les démocraties ont toutefois perdu du terrain dans de nombreuses régions. Aucun pays ne peut, à lui seul, s'attaquer à ces problèmes, et les parlementaires doivent intégrer les normes et les engagements mondiaux dans les politiques, budgets et systèmes nationaux.

8. En outre, les intervenants ont souligné que le Pacte pour l'avenir comprend 56 mesures visant à renforcer les engagements mondiaux existants dans cinq domaines : 1) le développement durable et le financement ; 2) la paix et la sécurité internationales ; 3) les jeunes et les générations futures ; 4) la science, la technologie, l'innovation et la coopération numérique ; et 5) la gouvernance mondiale. Le Pacte reconnaît les injustices historiques dont l'Afrique a été victime et appelle à une meilleure représentation de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes ; il met l'accent sur l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et renferme une Déclaration sur les générations futures visant à faire en sorte que les décisions prises aujourd'hui tiennent compte du bien-être des jeunes ainsi que de celui des générations à venir. Il fournit par ailleurs une boîte à outils pour renforcer le multilatéralisme au moment où il est urgent de faire face aux crises d'aujourd'hui.

Recommandations formulées par les intervenants et les parlementaires concernant la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et d'autres engagements mondiaux :

- a) Intégrer les engagements internationaux dans la législation nationale, allouer des ressources adéquates et les examiner minutieusement pour veiller à leur conformité aux priorités mondiales. Pour assurer leur pleine mise en œuvre, mener des activités de suivi, d'évaluation et de contrôle ; renforcer la transparence et la participation citoyenne ; et envisager la création de commissions interparlementaires. Recourir à la diplomatie parlementaire pour renforcer les positions communes sur la gouvernance mondiale, le développement durable et les réformes de l'ONU et demander des comptes aux gouvernements sur les positions qu'ils adoptent ou qu'ils s'abstiennent d'adopter à l'ONU.
- b) Permettre une participation effective des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables et collaborer avec la société civile. Donner la priorité aux partenariats intergénérationnels et veiller à ce que les jeunes participent à chaque processus décisionnel, puissent remettre en question les idées reçues et partagent leurs points de vue.
 - i. La Déclaration du Pacte sur les générations futures permet de disposer d'un modèle pour la mobilisation des jeunes, qui constituent la majorité de la population mondiale, mais restent sous-représentés dans la vie civique.
 - ii. Parmi les autres bonnes pratiques de collaboration avec les parties prenantes aux Nations Unies, on peut citer les auditions de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, au cours desquelles certains États Membres partagent leur temps de parole avec des représentants de la société civile et des jeunes, ainsi que les récentes consultations du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), auxquelles plus de 6 500 acteurs de la société civile ont été invités à apporter leur contribution.
- c) Mettre l'accent sur le long terme, au-delà de la prochaine élection. Il faut pour cela que les parlementaires fassent pression sur leur gouvernement pour qu'il prévoie une réflexion tournée vers l'avenir dans les travaux quotidiens sur les questions de fond et dans les structures institutionnelles.
- d) Aider à combler le fossé qui existe souvent entre les résolutions de l'ONU et l'amélioration des conditions de vie des populations, en communiquant régulièrement des informations sur les activités de l'ONU et leur valeur ajoutée, en adoptant les engagements mondiaux avec discernement et de manière mesurable, et en aidant à rapprocher l'ONU des citoyens.
- e) Nouer le dialogue avec les Coordonnateurs résidents des Nations Unies, l'UIP, le PNUD et d'autres organisations pour être sensibilisés aux meilleures pratiques et obtenir un soutien.

Séance 3 : Protéger la démocratie de l'intérieur : garanties, responsabilités et renouvellement parlementaires en période d'érosion démocratique

9. Les intervenants ont souligné que les démocraties ouvraient généralement la voie à une amélioration du bien-être humain. Elles rendent la planète plus durable, renforcent l'égalité, offrent des conditions de vie plus dignes et plus prospères et créent des sociétés plus sûres et plus pacifiques. On assiste cependant à un recul de la démocratie tant dans les démocraties établies

que dans les démocraties émergentes. En 2025, les autocraties ont été plus nombreuses que les démocraties pour la première fois depuis le début du siècle, en raison de facteurs tels que l'apathie, la polarisation politique, l'insécurité et l'influence de l'argent en politique. Les responsables politiques ont exploité les craintes de la population vis-à-vis de questions comme les changements climatiques, les conflits et la situation économique en rejetant la faute sur les autres au lieu d'affronter ensemble les difficultés communes. Les intervenants ont cité plusieurs des plus grandes menaces qui existent pour la démocratie ; le sentiment que la démocratie ne tient pas ses promesses, ce qui risque de promouvoir les autocraties et d'autres formes restrictives de gouvernance comme des solutions viables ; le fait que les citoyens agissent à l'encontre de leurs propres intérêts ; le pouvoir incontrôlé de l'exécutif ; et la considération de la démocratie comme un fait acquis.

10. Les parlementaires ainsi que les intervenants ont fait observer que la démocratie ne disparaît que rarement du jour au lendemain à la suite d'un coup d'État ou de l'intervention de chars dans les rues. En revanche, elle s'affaiblit progressivement lorsque l'exercice du droit de vote devient plus difficile, que les droits de l'homme sont attaqués, que les discours de haine se multiplient, que les médias indépendants sont muselés, que la société civile est réprimée, que la désinformation se propage sans contrôle, que les institutions sont marginalisées, que les systèmes judiciaires sont fragilisés et que le pouvoir est exercé sans contrôle. En raison du recul de la démocratie, les débats politiques se sont polarisés, les élections et leurs résultats sont de plus en plus âprement contestés, y compris par la violence, et les parlements sont entravés dans leur liberté d'action aux niveaux politique, opérationnel et institutionnel. L'érosion des systèmes démocratiques a aggravé les difficultés auxquelles les parlements doivent faire face, mais il est essentiel qu'ils défendent les valeurs démocratiques, rétablissent la confiance dans les institutions publiques et demandent des comptes aux gouvernements. Les démocraties sont dynamiques et nécessitent une attention permanente, mais il est très difficile de restaurer la démocratie à l'issue d'un recul démocratique.

Recommandations formulées par les intervenants et les parlementaires concernant l'instauration et le maintien de démocraties résilientes :

- a) Établir des relations constructives et un dialogue ouvert entre les citoyens et les institutions. Il faut pour cela garantir les droits des parties adverses, ménager un espace aux minorités, soutenir les organes de lutte contre la corruption et faire en sorte que les citoyens et les médias puissent demander des comptes au pouvoir. Lorsque les parlements fonctionnent bien, il est possible de débattre des opinions divergentes, d'exprimer des revendications et de procéder à un examen rigoureux des décisions.
 - i. En Uruguay, une commission parlementaire bénéficiant du soutien du PNUD et chargée d'examiner les risques émergents a créé un espace rare où un consensus a pu être atteint entre les deux partis.
 - ii. L'Assemblée nationale de la Gambie a joué un rôle clé dans la transition politique du pays en 2017 en supervisant les réformes, en créant un espace de dialogue et en renforçant la confiance du public.
- b) Veiller à ce que les citoyens puissent participer à la vie démocratique sans crainte, en passant au crible les réseaux sociaux, en exigeant la transparence, en renforçant l'éducation civique et les compétences numériques et en rendant les auditions et les débats ouverts et accessibles au public, aux médias et à la société civile.
 - i. En Irlande, la Commission des pétitions publiques aide les citoyens à déposer des pétitions et à participer aux processus démocratiques à différents niveaux.
 - ii. En Suisse, aucun parti ne détient la majorité, de sorte que toute question doit faire l'objet de négociations et de débats entre les différents partis et les différentes régions, ce qui permet d'éviter les extrêmes et d'approfondir une culture du dialogue et de la recherche du consensus.
 - iii. Les assemblées citoyennes peuvent rapprocher les processus décisionnels des populations locales, renforçant ainsi l'adhésion et le sentiment d'être partie prenante.
- c) Accorder la priorité à l'inclusion et à l'égalité des sexes. Les institutions qui respectent la représentation équilibrée des genres et associent de manière effective les jeunes à tous les

niveaux de la prise de décisions sont plus à même de répondre aux besoins de la population locale et jouissent d'une plus grande confiance et d'une plus grande légitimité.

- i. Le Parlement des Maldives a adopté un quota qui a considérablement augmenté le nombre de représentantes au sein des conseils locaux.
 - ii. Le Timor-Leste s'est appuyé sur une plateforme alimentée par l'IA pour permettre à plus de 5 000 jeunes de nouer le dialogue avec des parlementaires sur les priorités climatiques.
 - iii. Il existe au Canada une organisation nationale dédiée à la jeunesse et à la santé mentale au sein de laquelle les jeunes occupent différents postes (rôles dans des laboratoires de développement de produits, sièges au conseil d'administration), ce qui permet plus de quatre millions d'interactions avec les jeunes chaque année.
- d) Insister pour que les politiques soient élaborées dans le cadre d'une mobilisation régulière et prévisible. Les institutions de contrôle, les bureaux des médiateurs et les organes de lutte contre la corruption doivent pouvoir présenter leurs conclusions de façon structurée et les examiner avec le législateur. Ainsi, l'obligation de rendre compte sera un processus continu et non un événement ponctuel.
- e) Investir dès le début dans les institutions chargées de la justice et de l'état de droit, ainsi que dans des domaines privilégiant la dimension humaine (santé et éducation), qui aident à prévenir la corruption et les conflits.
- f) Mettre l'accent sur le renforcement de la démocratie de l'intérieur ; la démocratie ne peut être imposée de l'extérieur. Adopter une approche faisant intervenir l'ensemble de la société en incluant la société civile, les médias, le monde universitaire, la communauté scientifique et le secteur privé.
- g) Lutter contre la diabolisation d'autrui, les discours de haine, la désinformation et la désinformation.
- i. Plaider en faveur d'une réglementation des réseaux sociaux, des entreprises technologiques et de l'intelligence artificielle qui repose sur les droits de l'homme et l'égalité.
 - ii. S'attaquer aux discours de haine – un élément central du génocide et d'autres crimes atroces –, agir globalement en s'attaquant à leurs causes profondes, en faisant face à leurs conséquences pour la société et en collaborant avec d'autres États, des partenaires régionaux, la société civile, les médias nouveaux et traditionnels, ainsi que le monde universitaire.
 - iii. Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient les traités pertinents. Par exemple, 40 États n'ont pas encore ratifié la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide.
- h) Faire campagne en faveur d'un renforcement de l'éducation civique de sorte que les valeurs démocratiques soient enseignées et adoptées dès le plus jeune âge, et que les jeunes sachent comment participer à la vie publique.
- i. Depuis 2019, le développement de l'éducation civique au Pakistan s'est traduit notamment par des initiatives du Parlement visant à encourager la participation des jeunes dans le cadre des visites d'élèves, de sessions parlementaires pour les jeunes, de stages et des programmes de sensibilisation ciblés.
- i) Recourir au contrôle parlementaire pour éviter la concentration des pouvoirs, la corruption et le régime autoritaire. Renforcer les mécanismes de contrôle pour faire en sorte que les processus budgétaires soient transparents, fondés sur des données factuelles et répondent aux préoccupations de la population.
- j) Veiller à ce que la transparence soit au cœur de la vie politique, y compris dans les lois relatives au financement des campagnes électorales, faute de quoi ce sont les plus riches qui ont le plus de chances de remporter les élections et d'influer sur les gouvernements.
- k) Servir de modèle, ce qui implique de rendre des comptes aux citoyens, de respecter les principes éthiques et moraux, de participer à un dialogue et un débat constructifs et de

dénoncer les discours de haine, la violence et les autres injustices. Promouvoir des normes mondiales, qui constituent une référence commune et une boussole morale et peuvent s'avérer particulièrement utiles en période difficile.

- l) Accompagner les politiques de budgets et d'un soutien adéquats, pouvant inclure des compétences techniques, un financement et des partenariats avec des organisations comme l'UIP et le PNUD.
- m) Investir dans la solidité institutionnelle des parlements et les moderniser. Lorsque les parlements sont forts, la responsabilité démocratique a moins de risques d'être fragilisée ; la corruption risque moins de devenir la norme ; les droits ont davantage de chances d'être protégés ; les budgets sont certainement davantage utilisés de manière équitable ; l'état de droit est renforcé, et il est probable que des protections sociales et environnementales seront mises en place.
- n) Faire connaître clairement et fréquemment aux citoyens les activités de l'ONU, notamment les initiatives de réforme et les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et l'état d'avancement du Pacte pour l'avenir. De cette façon, le public sera mieux informé, conscient des avantages des objectifs démocratiques et se sentira partie prenante.
- o) Admettre le fait que ce n'est pas la première fois que le monde connaît un recul de la démocratie. Collaborer avec d'autres parlementaires, des États et des organes régionaux pour échanger les meilleures pratiques et agir sur tous les fronts, car le chemin vers la résilience démocratique n'est pas linéaire.

Lancement du rapport de l'UIP intitulé *Violences politiques : quand les parlementaires deviennent la cible de l'hostilité publique*

11. Lors du lancement du rapport, les participants à la réunion-débat ont fait observer que la démocratie parlementaire repose en partie sur la capacité des représentants élus d'exercer leur mandat sans craindre pour leur sécurité ou leur réputation. Abordant cette question, un groupe d'experts a présenté les principales conclusions et recommandations d'un nouveau rapport de l'UIP examinant les violences, en ligne et hors ligne, commises à l'égard de parlementaires par des citoyens. Intitulé *Violences politiques : quand les parlementaires deviennent la cible de l'hostilité publique*, le rapport s'est appuyé sur une enquête menée auprès de 519 parlementaires à travers le monde et s'est intéressé à cinq situations nationales : l'Argentine, le Bénin, l'Italie, la Malaisie et les Pays-Bas. Il a constaté une recrudescence des actes de violence, due à différents facteurs (polarisation politique croissante, pressions économiques et sociales, utilisation abusive des réseaux sociaux, etc.), ainsi que la perte de confiance dans les institutions publiques. Une parlementaire a évoqué les attaques généralisées contre les femmes parlementaires. Ces attaques sont relayées en ligne par les entreprises technologiques, les plateformes et les applications et conduisent à l'autocensure, au retrait des femmes de la vie publique et à un affaiblissement de la démocratie. Selon l'un des intervenants, la politique est devenue plus visible en raison des réseaux sociaux, ce qui avait conduit certains responsables politiques à être davantage influencés par les espaces en ligne et virtuels que par le monde physique, tandis que d'autres ont été découragés de participer.

Principales conclusions du rapport :

- a) Les parlementaires sont 71 % à déclarer avoir été victimes de violence de la part du public ; les taux de harcèlement en ligne varient de 65 % à 77 % et ceux de violence hors ligne se situent entre 17 % aux Pays-Bas et 46 % au Bénin.
- b) De nombreux parlementaires ont estimé que la situation se détériorait ; huit personnes interrogées sur dix aux Pays-Bas et en Argentine ont considéré que la situation s'était aggravée au cours des cinq dernières années.

- c) Les taux de violence ont été particulièrement élevés pendant les élections et durant les débats parlementaires sensibles, tels que ceux qui ont porté sur l'immigration en Italie et aux Pays-Bas.
- d) Le pourcentage de femmes parlementaires exposées à la violence a été de 76 %, contre 68 % pour les hommes. Les femmes ont fait davantage l'objet de formes de violence à caractère sexuel et d'attaques fondées sur l'identité, tandis que les hommes ont été confrontés à des taux plus élevés d'agressions hors ligne et, dans certains cas, à un nombre plus important de menaces. Dans un tiers des cas, les familles des parlementaires ont également été prises pour cible.
- e) À la suite de ces incidents, 38 % à 45 % des parlementaires interrogés ont envisagé sérieusement de modifier leur comportement, par exemple en réduisant le nombre de déclarations publiques ou en évitant de faire des déclarations publiques, en ne donnant plus d'interviews aux médias, en évitant les lieux publics, en s'abstenant de participer aux débats et aux votes, voire en envisageant de ne pas se présenter aux élections.

Recommandations formulées par les intervenants et les parlementaires concernant certains domaines d'action pour aider les parlementaires à faire face à la violence publique :

- a) Sécurité et prévention : il faut pour cela prévoir des protocoles de sécurité physique et numérique solides, des évaluations régulières des risques et la collecte systématique de données.
- b) Soutien institutionnel : un service centralisé et indépendant du parlement doit permettre aux parlementaires de signaler les incidents, d'obtenir des conseils juridiques et de bénéficier d'un soutien psychologique.
- c) Responsabilité politique et publique : des campagnes de sensibilisation devraient faire connaître au public l'incidence croissante de la violence à l'égard des parlementaires. Il est impératif de dénoncer clairement les agressions, d'élaborer des codes de conduite à l'intention des partis politiques et de mettre en place une véritable obligation de rendre compte.
- d) Efficacité des cadres législatifs et des cadres de contrôle : il faut pour cela adopter des lois pertinentes et les mettre en application, réglementer de manière claire les plateformes numériques, prévoir des mécanismes de protection accessibles et dotés de moyens suffisants et des ressources pour les victimes.

Séance 4 : Financement et pérennisation des Nations Unies

12. Les intervenants ont souligné que l'avenir des Nations Unies et du système multilatéral dépendait du financement, mais que l'Organisation était confrontée à une crise de financement. Environ 80 % du budget de l'ONU provient des contributions volontaires des États membres, mais celles-ci ont sensiblement diminué, entraînant selon les estimations une réduction de 25 %, soit 16 milliards de dollars, entre 2024 et 2026. Les contributions volontaires sont généralement modestes – 60 % d'entre elles sont inférieures à 1 million de dollars – et largement réservées à des fins spécifiques, ce qui conduit à une fragmentation de l'exécution des programmes et affaiblit la cohérence stratégique. Les États ont précédemment indiqué qu'ils renforceraient leur engagement envers les mécanismes de financement commun, mais la tendance observée a été tout autre. Cela a conduit à un « multilatéralisme transactionnel », dans lequel les fonds ne sont alloués qu'aux activités présentant un intérêt pour les États.

13. Les intervenants ont en outre souligné que l'ONU était confrontée à une crise de liquidités depuis juillet 2026, car certains États Membres, dont son contributeur le plus important, ne versaient pas l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire à temps. Ne pouvant compter sur ces versements, l'Organisation a dépensé l'année dernière 82 cents pour chaque dollar de son budget statutaire, fonctionnant ainsi à 82 % de sa capacité. En vertu des règles de gestion financière, l'ONU a l'obligation de rembourser aux États Membres la marge non dépensée, soit 18 % l'an dernier. Sont inclus les États qui n'ont pas versé leurs contributions, une pratique qualifiée de « tourbillon financier mortel ». Le Secrétaire général a récemment écrit aux États

Membres pour les exhorter à honorer immédiatement leurs obligations financières et à réexaminer les règles de gestion financière de l'institution.

Recommandations formulées par les intervenants et les parlementaires concernant le financement des Nations Unies :

- a) Prier instamment les gouvernements de verser l'intégralité de leurs contributions à l'ONU à temps.
- b) Veiller à ce qu'il soit tenu compte des engagements pris à l'ONU dans les plans nationaux de développement et les budgets nationaux.
- c) Soutenir la recherche de sources de financement innovantes à l'ONU, notamment dans le cadre de partenariats avec les secteurs philanthropique et privé.
- d) Défendre la Charte des Nations Unies et ses principes, appuyer les réformes de l'ONU et communiquer régulièrement des informations sur les activités de l'ONU et sur son rôle crucial dans la résolution des problèmes mondiaux complexes.
- e) Repenser le modèle de financement actuel de l'ONU, dans lequel un petit nombre d'États finance une grande partie du budget. Envisager la possibilité de convaincre les parties prenantes d'accroître les versements en soulignant l'importance de l'ONU pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable. Les experts ont fait valoir que, même si la Charte des Nations unies est parfois remise en cause, l'ordre juridique international demeure en vigueur et doit être défendu avec vigueur.

Séance 5 : Réformes de l'ONU

14. Le groupe d'experts a examiné les efforts visant à réformer l'ONU, qui a été fondée par 51 États, alors qu'elle compte 193 membres aujourd'hui. La Charte date de 1945 ; elle ne relève donc pas les nombreux défis d'aujourd'hui, et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies ne reflètent ni la représentation régionale ni la situation géopolitique actuelle. De plus, selon les intervenants, le recours au droit de veto par certains membres permanents a nui à l'efficacité de l'Organisation et compromis sa légitimité. L'ONU doit être réformée afin de devenir plus équitable, plus efficace et plus performante. Il est nécessaire de réduire la fragmentation, de rationaliser les opérations et de permettre à l'Organisation d'apporter un appui plus ciblé, si l'on veut qu'elle soit capable de remplir son office, mais les réformes ne peuvent pas compenser un sous-financement structurel. Les trois piliers, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement durable, interagissent, sont intimement liés et doivent bénéficier d'un financement adéquat.

15. Un représentant de Coalition Article 109 a encouragé les États Membres à convoquer une Conférence générale (ce qui nécessite une majorité des deux tiers) afin de réviser et d'actualiser la Charte, comme le prévoit l'article 109. Toute modification devrait être ratifiée par les parlements nationaux. Certains intervenants ont reconnu que la Charte était loin d'être parfaite, mais ont mis en garde contre les dangers liés à son ouverture et au risque de perdre certains de ses principes. D'autres ont souligné que l'ONU ne saurait être capable de remplir son office sans une réforme du Conseil de sécurité et de la Charte, afin de les rendre plus inclusifs, plus représentatifs et mieux adaptés au monde d'aujourd'hui. Les parlementaires ont été encouragés à engager un dialogue sur le sujet et à nouer des alliances afin d'être prêts à demander la tenue de la Conférence et à réviser la Charte le moment venu.

16. Les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité s'articulent autour de cinq grandes thématiques : 1) la catégorie des membres ; 2) la question du droit de veto ; 3) la représentation géographique ; 4) la taille et les méthodes de travail ; et les relations avec l'Assemblée générale. Malgré les positions divergentes, un intervenant a indiqué qu'il existait des points de convergence sur la nécessité de réformer le Conseil et de renforcer sa légitimité. Les experts ont souligné que le programme de réforme ne pourra être efficace que si les parties prenantes font preuve de courage politique et si tout le monde, des citoyens aux parlementaires, se mobilise.

17. Les intervenants ont examiné l'Initiative ONU80, qui vise à réformer l'évaluation des mandats, les décisions opérationnelles et la discipline budgétaire. L'examen de l'exécution des mandats passe en revue quelque 40 000 résolutions adoptées au cours des 80 dernières années afin de rationaliser la façon dont les mandats doivent être créés, exécutés, renouvelés et retirés. Une évaluation des axes de travail aura pour but de déterminer si certaines des 140 entités des Nations Unies devaient être fusionnées et restructurées pour améliorer leur efficacité. Parmi les autres domaines examinés figure la manière dont l'ONU utilise la technologie et dont elle collecte et partage les données.

Observations finales

18. Après avoir rejoint l'UIP en 1993, M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP depuis 2014, a formulé ses dernières observations en tant que Secrétaire général à l'occasion de l'Audition parlementaire de l'UIP, remerciant chacun d'avoir évalué avec sincérité l'état du monde aujourd'hui. Malgré le caractère redoutable des crises mondiales actuelles, il a déclaré que chacun devait repartir avec espoir et confiance, car le système multilatéral peut assumer le rôle de mécanisme chargé de résoudre les problèmes ayant été recensés. Quelques grandes puissances tentent de déjouer les efforts déployés par l'ONU, mais le reste du monde doit défendre l'état de droit et les valeurs fondamentales que cette institution incarne. M. Chungong a appelé les parlementaires à défendre la Charte, même si celle-ci n'est pas parfaitement adaptée aux réalités d'aujourd'hui, et à soutenir des initiatives telles que l'Initiative ONU80. Le budget de dollars de l'ONU (67 milliards de dollars) est dérisoire par rapport aux dépenses militaires mondiales ou au PIB mondial. Certes, des réformes s'imposent, mais la question la plus épineuse est de savoir comment l'ONU peut améliorer son action tout en faisant les choses différemment. L'UIP suit ces réformes par l'intermédiaire de sa Commission permanente des Affaires des Nations Unies et mène actuellement une enquête auprès des parlementaires sur l'utilisation du budget de l'ONU, dont les résultats seront présentés lors de la 152^e Assemblée de l'UIP en avril.

19. M. Chungong a encouragé les parlementaires à demander instamment à leur gouvernement de les tenir régulièrement informés de la mise en œuvre du Pacte et a annoncé la publication d'un guide expliquant comment les parlements peuvent contribuer à sa vulgarisation. Il a appelé les parlementaires à veiller à ne pas être marginalisés par le pouvoir exécutif en mettant l'accent sur la volonté politique, le dialogue interne et l'exercice de leur autorité parlementaire. Chacun devait trouver une source d'inspiration dans les nombreux parlements qui avaient lutté contre le recul de la démocratie, a-t-il ajouté. Même si la démocratie n'est pas parfaite, elle demeure le meilleur remède aux problèmes d'aujourd'hui, que ce soit sur le plan national ou international.

Liste des intervenants

Modérateur : M. Dan Dunsky, journaliste

Jour 1 : jeudi 12 février

Séance d'ouverture

S.E. Mme Annalena Baerbock, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies

Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

Séance 1. Le 80^e anniversaire de l'ONU : renouveler la confiance et redéfinir les objectifs grâce à la coopération et au partenariat

S.E. M. Tareq AlBanai, Représentant permanent du Koweït, Coprésident des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité

S.E. Mme Carolyn Schwalger, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'ONU, Coprésidente du Groupe de travail ad hoc informel chargé de l'examen de la mise en œuvre du mandat, Initiative ONU80

S.E. Mme Annalena Baerbock, Présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies

Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

Séance 2. Traduire les engagements mondiaux en réalités nationales

Mme Gabriela Morakska-Stanecka, sénatrice, Vice-Présidente de l'UIP

Mme Naomi Waqo, parlementaire, Assemblée nationale du Kenya

M. Themba Kalua, Directeur chargé de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir des Nations Unies, Cabinet du Secrétaire général de l'ONU

M. Ishaan Sha, cofondateur de Stolen Dreams, membre de la Fondation Génération des Nations Unies

Jour 2 : vendredi 13 février

Séance 3. Protéger la démocratie de l'intérieur : garanties, responsabilités et renouvellement parlementaires en période d'érosion démocratique

Mme Carolina Cosse, Présidente du Sénat et Vice-Présidente de l'Uruguay

Mme Susan Brown, Administratrice adjointe et Directrice du Bureau des relations extérieures, PNUD

Mme Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui à la consolidation de la paix, Nations Unies

M. John Gilroy, Chef de service, Fonds des Nations Unies pour la démocratie

Lancement du rapport de l'UIP

M. Rogier Huizenga, Directeur du Programme des droits de l'homme de l'UIP

Mme Meri Disoski, parlementaire, Conseil national autrichien

M. José Miguel Insulza, sénateur, Chili

Séance 4. Financement et pérennisation des Nations Unies

M. Guy Ryder, Secrétaire général adjoint chargé des politiques

S.E. Lok Bahadur Thapa, Représentant permanent du Népal, Président du Conseil économique et social

Mme Minh-Thu Pham, cofondatrice et PDG, Starling Institute

Mme Sofía García García, Directrice du plaidoyer et des partenariats, Coalition Article 109

Clôture

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP